

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFROYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Bertrand GAUFROYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CONSTRUCTION DE L'ESPACE MULTISPORTS DE SAUBAGNACQ : MARCHÉ N° 2011-24 LOT 22 : AVENANT N° 4 ET RENONCIATION A DES PENALITES**

Les travaux de construction de l'espace multisports de Saubagnacq ont été réceptionnés le 7 janvier dernier.

Lors de l'établissement du décompte final du lot n° 22 (chauffage – traitement d'air), une réclamation liée à des travaux supplémentaires déjà réalisés, non préalablement validés par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, mais qui s'avéraient nécessaires pour l'achèvement des travaux, a été émise par la SARL FOURNIER, titulaire du marché n° 2011-24 lot 22.

Ces travaux consistaient en :

- la modification des gaines posées pendant la défaillance de l'entreprise Benninger, alors en redressement judiciaire. Ces gaines ont dû être modifiées afin de permettre le passage du réseau pluvial dépressionnaire.
- la modification de position des radiants au dessus du mur à gauche afin d'éliminer tout risque de dysfonctionnement de la paroi mobile et de déformation de la charpente.
- la protection thermique de la charpente. Les radiants étaient positionnés à proximité de la charpente. L'absence de protection aurait pu entraîner une déformation de cette dernière.

Ces trois points sont recevables pour un montant de 4 064,29 € HT.

S'agissant de modifications contractuelles, un avenant doit être conclu comme suit :

- Montant initial du marché : 455 936,92 € HT
- Montant du marché après avenants 1 à 3 : + 5 210,18 € HT
- Montant de l'avenant n° 4 : + 4 064,29 € HT (+ 2,03 % après cumul des avenants précédents)
- Nouveau montant du marché après avenant n° 4 : 465 211,39 € HT

Par ailleurs, il est précisé que des pénalités pour absence à certaines réunions de chantier ont été appliquées par la maîtrise d'œuvre à la SARL FOURNIER, pour un montant de 2 700 € HT (9 absences). La société demande à titre exceptionnel la suppression de ces pénalités. En effet, le gérant a dû faire face à d'importants problèmes familiaux de santé signalés à maintes reprises à la maîtrise d'œuvre, l'obligeant à faire de très nombreux allers-retours à Bordeaux. Compte tenu d'une part de ce contexte et d'autre part des mesures appropriées mises en œuvre par la société pour pallier ces absences pendant l'exécution des travaux, il est proposé de prononcer la renonciation à ces pénalités.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné pouvoir à M. Eric DARRIERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au marché n° 20111-24 lot n° 22, ainsi que tout acte ou document afférent,

PRONONCE la renonciation aux pénalités pour absence aux réunions de chantier pour un montant de 2 700 € HT.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140925-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PREMIER-ADJOINT AU  
MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN**

*Affichée le : 29 Septembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».